

Francfort, 10 mars.
L'Europe dit que le cabinet de Vienne, dans sa réponse à celui de Berlin, s'est borné à exposer son refus d'adhérer au programme prussien.
Ce journal regrette que le gouvernement autrichien n'ait pas formulé un contre-projet, ajoutant qu'il croit savoir qu'il ne le fera pas.
Le silence gardé par l'Autriche, ajoute l'Europe, sur une solution possible de la question des duchés est loin de satisfaire les patriotes allemands, les Etats contraires à l'ambition prussienne et l'opinion publique.
L'état de choses provisoire étant maintenu, profiteaux projets de M. de Bismark.
L'Europe annonce, en outre, qu'une motion sera très prochainement faite à la Diète de Francfort pour provoquer une décision fédérale sur le sort des duchés, mais elle rappelle combien les délibérations de la Diète Germanique sont lentes et compliquées.

Berlin, 10 mars.
Dans la séance des députés d'aujourd'hui, la proposition de M. Krieger tendant à faire suspendre, pendant la durée de la session, l'instruction judiciaire commencée contre 18 députés de la Prusse occidentale, pour délit de presse, a été adoptée à l'unanimité, moins deux voix. Le parti conservateur lui-même, au nom duquel le député ministre de l'intérieur, M. le Comte d'Eulenburg, a pris la parole, a voté pour la proposition par des raisons d'utilité pratique.

Londres, 9 mars.
Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Compte du Trésor 823,319 liv. st. ; portefeuille 524,987 liv. st. réserve des billets 1,645 liv. st. Diminution : Comptes particuliers, 253,629 liv. st. ; encaisse métallique 42,760 liv. st.

Vienne, 9 mars.
Chambre des Députés.

M. de Schmerling répondant à l'interpellation de M. Giskra, déclare que le gouvernement maintient son point de vue, à savoir que l'état de siège en Gallicie est une mesure exécutive qu'en vertu du paragraphe 13, le gouvernement n'est pas tenu de justifier. Du reste, ajoute-t-il, le gouvernement est prêt à reconnaître qu'il existe à cet égard une lacune dans la Constitution, et il prêtera volontiers la main à l'élaboration d'une loi sur l'état de siège.

M. de Schmerling informe ensuite la chambre que la chambre de l'Empereur a ordonné par un décret du 6 mars que l'état de siège soit levé en Gallicie le 18 avril.

M. Berger et 75 de ses collègues présentent un projet de loi portant que les mesures du gouvernement basées sur le paragraphe 13 doivent être mises hors de vigueur du moment qu'elles n'ont pas obtenu la sanction du Reichsrath.

Le projet de loi relatif à la réduction de l'emprunt en argent pour 1864 à 62 millions 1/2 est adopté conformément à la proposition de la commission.

Copenhague, 9 mars, soir.
Le Folkething a adopté, dans sa séance d'aujourd'hui, à l'unanimité des voix, moins 12 données par le parti des amis des paysans, la proposition de M. Rimestad qui tend à amener une entente avec le gouvernement. Le projet de la loi fondamentale modifiée a été renvoyé au comité.

Madrid, 9 mars, soir.
Le ministre des finances a déclaré à la chambre qu'en vue de mettre un terme à la crise financière le gouvernement renoncerait peut-être, à la négociation projetée des 300 millions de bons hypothécaires.

La bonne tante pleurait. Blanche et Amélie pleuraient avec elle, puis la quittèrent le cœur navré. A peine en voiture, Blanche se tacha la tête dans le sein de Mme Charlet et murmura en sanglotant :

« Je n'ai jamais si bien compris combien le sort de ceux qui meurent est préférable au sort de ceux qu'ils laissent sur la terre. Pauvre Clotilde ! »

— Pauvre Blanche ! répondit Amélie en l'embrassant de toute son âme.

On partit pour Vignolle le lendemain, comme c'était convenu, et, à l'automne, le marquis et sa femme prirent la route de Nice. Blanche ne devait plus en revenir. Au printemps de 1860, la duchesse et le comte reçurent de si mauvaises nouvelles de sa santé qu'ils partirent en grande hâte. Ils arrivèrent à temps pour la voir quelques jours encore. Elle s'éteignit dans leurs bras, paisible et souriante, comme un exilé qui va revoir sa patrie.

La duchesse mourut l'année suivante. Octave, que nul lien ne retenait plus en France, se mit alors à voyager, et depuis quatre ans, il parcourt l'âne après l'autre les diverses parties du monde. Comme rien lui-bas n'est éternel, pas même, hélas ! le souvenir et la douleur, il commença à se distraire. Mais il ne semble pas jusqu'à présent disposé à se remarier. Est-ce par respect pour la mémoire de Blanche ? Est-ce crainte que son caractère jaloux ne rende une seconde union malheureuse comme la première ?

Le comte de Vignolle traîne dans son château une existence solitaire et morne.

Berlin, 9 mars, soir.
Le ministre de la guerre, M. de Roon, étant indisposé, n'a pas assisté, aujourd'hui, à la séance de la commission militaire ; le gouvernement y était représenté par le major Hartmann. M. Lette a présenté à la commission un amendement tendant à fixer le contingent annuel à 63,000 hommes, ce qui ferait un effectif de paix de 180,000 hommes. En cas de guerre on appellerait les deux classes précédentes. Le commissaire du gouvernement, major Hartmann, promet un examen sérieux de cet amendement qu'il ne considère pas comme étant à rejeter d'une manière absolue.

M. Gneist a constaté, dans son résumé que du côté du gouvernement aucune concession déterminée n'avait été indiquée, après quoi la discussion générale a été close.

Francfort, 9 mars.
Le président de la Diète, M. de Kinbeck, part d'ici demain à la suite d'un ordre venu de Vienne.

Saint-Petersbourg, 10 mars.
Tous les journaux démentent, comme absolument fausse, la nouvelle donnée, mardi dernier, par le Morning-Post, de négociations engagées par la Russie avec les puissances occidentales et l'Autriche, relativement aux affaires de Pologne.

Turin, 9 mars.
La Chambre a résolu, aujourd'hui, de tenir, à partir de lundi, deux séances par jour.

La Chambre a continué ensuite la discussion de la question de l'abolition de la peine de mort.

Le ministre des finances fera, lundi ou mardi, l'exposé de la situation du Trésor.

Le Sénat a sanctionné le traité de commerce conclu avec Costa-Ricca.

Le journal officiel confirme la nouvelle de l'institution d'une médaille commémorative des guerres de l'indépendance et de l'unité italienne.

Emprunt italien, 64.85.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Le 9 mars 1865, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots, à Paris et dans les succursales,	410.774.986 15
Effets échus hier, à recevoir ce jour,	596.436 27
Portefeuille de Paris, dont 70,047,810 fr. 97 c. provenant des succursales,	269.407.467 28
Portefeuille des succursales, effets sur place,	274.960.453 »
Avances sur lingots et monnaies,	15.648.131 55
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	3.110.400 »
Avances sur effets publics français	13.638.100 »
Avances sur effets publics français, dans les succursales	8.104.600 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	28.018.900 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales,	16.846.900 »
Avances sur obligations du Crédit foncier,	491.300 »
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales,	283.550 »
Avances à l'Etat (convention du 12 juin 1857),	60.000.000 »
Rentes de la réserve,	12.980.750 14
Rentes (fonds disponibles)	36.656.737 91
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857),	100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales,	8.420.483 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales,	646.054 64
Divers,	8.525.311 98
Total	1.269.410.561 92

PASSIF.

Capital de la Banque,	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	7.025.949 37
Réserves mobilières,	22.105.750 14
Réserves immobilières de la Banque,	4.000.000 »
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	773.343.825 »
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales,	5.732.618 65
Compte courant du Trésor, créditeur,	87.134.564 33
Comptes courants de Paris,	139.925.576 96
Comptes courants dans les succursales,	27.060.395 »
Dividendes à payer,	1.738.455 75
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	6.716.824 76
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales,	2.789.444 05
Divers,	9.017.153 91
Total	1.269.410.561 92

Certifié conforme aux écritures
Le sénateur, gouverneur de la Banque de France,
ROULAND.

La Banque de France a abaissé aujourd'hui de 4 0/0 à 3 1/2 0/0 le taux de l'escompte et de 5 0/0 à 4 0/0 le taux de l'intérêt des avances. Les chiffres du bilan de la Banque publié ce soir appliquent suffisamment cette mesure. L'encaisse s'est encore accru depuis huit jours de 29 millions ; il dépasse actuellement 410 millions. La circulation des billets est restée stationnaire à 773 millions.

Le portefeuille a éprouvé une diminution de 26 millions qui porte entièrement sur les succursales ; le portefeuille de Paris est, comme la semaine dernière, à 269 millions. Le compte du Trésor est stationnaire à 87 millions. Enfin, les comptes particuliers ont monté, à Paris, de 130 à 139 millions, mais pour baisser dans les succursales, de 32 à 27 millions, — Havas.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Le *Moniteur belge* a publié un arrêté royal du 3 février portant que les sieurs J. Gillon, bourgeois de la commune de St.-Josse-ten-Node et domicilié, et Peeters-Baertsoen, propriétaire, domicilié à Gand, sont déclarés concessionnaires, aux clauses et conditions de la convention et du cahier des charges en date du 14 mars 1864, annexés au dit arrêté, d'un chemin de fer d'Anvers à Tournai avec prolongement jusqu'à la frontière française dans la direction de Douai.

Ce chemin de fer prendra son origine à la station de l'Etat, à Anvers, suivra la voie de l'Etat, avec laquelle il pourra au besoin se confondre, jusqu'à la sortie des fortifications, se dirigera de là sur ou vers Contich, Boom, Malderen, Alost, Sottegem, Renaix, Tournai, et aboutira à la frontière de France, à un point à déterminer ultérieurement de commun accord entre les gouvernements belge et français.

Il aura deux embranchements : le premier partira de la ligne principale entre Maldegem et Alost, et se raccordera à la station du railway de l'Etat à Denderleeuw.

Le second partira de la station projetée au village de Contich et se raccordera à la station de l'Etat, dite de Contich.

Ce Chemin de fer et ses embranchements seront raccordés avec les stations de l'Etat d'Anvers, de Contich, de Malderen, d'Alost, de Denderleeuw, de Sottegem et de Tournai.

On lit dans un journal de Lille :
« Mercredi, le caissier d'une maison de banque, en pesant un rouleau de mille

francs en pièces de vingt francs, constata un déficit de six grammes. Il ouvrit aussitôt le rouleau, et trouva la pièce cause du déficit. Elle est d'un jaune mat, et porte la date de 1858. Elle a l'épaisseur d'un napoléon de bon aloi, excepté à l'endroit de l'exergue où devrait figurer le mot *Dieu*. Cette pièce ne pèse que six grammes, et il suffit de la tenir dans la main pour savoir qu'elle est fautive. On en a découvert plusieurs du même genre dans notre ville depuis quelques jours. C'est au public à redoubler d'attention. »

Villes de Roubaix et de Tourcoing.

EMPRUNT DE 1860.

Liste des obligations desdites Villes, sorties et non-réclamées, à la date du 1^{er} Février 1865.

Tirage du 1 ^{er} Août 1861.	Tirage du 1 ^{er} Févr. 1864.	N ^o	N ^o
N ^o 15453 400 fr.	N ^o 5462 50 fr.	» 6690 50 »	» 7572 50 »
» 20517 400 »	» 6419 50 »	» 8446 50 »	» 10953 50 »
	» 6829 100 »	» 10953 50 »	» 12515 50 »
Tirage du 1 ^{er} Févr. 1862.	» 12487 50 »	» 12515 50 »	» 12985 50 »
N ^o 12028 400 fr.	» 13418 50 »	» 13021 50 »	» 13199 50 »
	» 14776 50 »	» 14324 50 »	» 14342 50 »
Tirage du 1 ^{er} Août 1862.	» 14789 50 »	» 14678 50 »	» 14696 50 »
N ^o 15736 200 »	» 14897 50 »	» 14812 50 »	» 14830 50 »
» 39913 500 »	» 15044 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
	» 15742 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
Tirage du 1 ^{er} Févr. 1863.	» 17792 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
N ^o 3582 50 fr.	» 19532 80 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4415 50 »	» 19778 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4456 50 »	» 20896 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4532 50 »	» 20915 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4764 50 »	» 26612 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 6962 50 »	» 28936 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 15335 50 »	» 30042 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 19487 50 »	» 33790 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 21842 50 »	» 36080 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 23251 1000 »	» 39156 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 30083 50 »	» 40659 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 42057 50 »	» 41110 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 49441 400 »	» 41446 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
	» 42285 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
	» 46574 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
Tirage du 1 ^{er} Août 1863.	» 49010 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
N 1056 50 fr.	» 49074 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 2177 100 »	» 49870 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4000 50 »	» 49987 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 5683 50 »	» 50220 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 5706 50 »	» 52082 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 5896 50 »	» 52593 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 6443 50 »	» 53301 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 8740 50 »	» 56161 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 9513 50 »	» 49010 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 16482 50 »	» 49074 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 19446 100 »	» 49870 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 19606 50 »	» 49987 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 21483 50 »	» 50220 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 22151 50 »	» 52082 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 26101 50 »	» 52593 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 30684 50 »	» 53301 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 40356 50 »	» 56161 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 42359 1000 »	» 49010 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 45723 50 »	» 49074 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 46316 50 »	» 49870 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 48710 500 »	» 49987 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 49003 50 »	» 50220 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 49150 50 »	» 52082 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 52702 50 »	» 52593 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 53705 50 »	» 53301 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 53798 50 »	» 56161 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »

Les porteurs des obligations ci-dessus désignées peuvent en réclamer le montant à la Caisse municipale de Roubaix.

Le Maire de Roubaix,
ERNOULT-BAYART.

La société l'Union chorale doit offrir, à ses membres honoraires un concert vocal et instrumental le Dimanche, 19 Mars.

Ce concert aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de MM. L. Delbar, (baryton.) D. Cateau, L. Vandepuute, Mercier, Duhamel, H. Cateau et Cornille.

Nous publierons le programme dans notre prochain numéro.

Villes de Roubaix et de Tourcoing.

EMPRUNT DE 1860.

Liste des obligations desdites Villes, sorties et non-réclamées, à la date du 1^{er} Février 1865.

Tirage du 1 ^{er} Août 1861.	Tirage du 1 ^{er} Févr. 1864.	N ^o	N ^o
N ^o 15453 400 fr.	N ^o 5462 50 fr.	» 6690 50 »	» 7572 50 »
» 20517 400 »	» 6419 50 »	» 8446 50 »	» 10953 50 »
	» 6829 100 »	» 10953 50 »	» 12515 50 »
Tirage du 1 ^{er} Févr. 1862.	» 12487 50 »	» 12515 50 »	» 12985 50 »
N ^o 12028 400 fr.	» 13418 50 »	» 13021 50 »	» 13199 50 »
	» 14776 50 »	» 14324 50 »	» 14342 50 »
Tirage du 1 ^{er} Août 1862.	» 14789 50 »	» 14678 50 »	» 14696 50 »
N ^o 15736 200 »	» 14897 50 »	» 14812 50 »	» 14830 50 »
» 39913 500 »	» 15044 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
	» 15742 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
Tirage du 1 ^{er} Févr. 1863.	» 17792 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
N ^o 3582 50 fr.	» 19532 80 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4415 50 »	» 19778 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4456 50 »	» 20896 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4532 50 »	» 20915 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 4764 50 »	» 26612 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 6962 50 »	» 28936 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 15335 50 »	» 30042 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 19487 50 »	» 33790 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 21842 50 »	» 36080 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 23251 1000 »	» 39156 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 30083 50 »	» 40659 100 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 42057 50 »	» 41110 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
» 49441 400 »	» 41446 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
	» 42285 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
	» 46574 50 »	» 14830 50 »	» 14830 50 »
Tirage du 1 ^{er} Août 1863.	» 49010		